



**L'ITALIE FACE AUX DÉFIS MIGRATOIRES :
DE LA GESTION D'URGENCE AUX PERSPECTIVES EUROPÉENNES**

**Compte rendu du déplacement à Palerme et à Rome
d'une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France - Italie**

du 13 au 16 avril 2025

Du 13 au 16 avril 2025, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Italie, conduite par M. Hervé Marseille, président, et accompagnée de MM. Mathieu Darnaud et Christian Cambon vice-présidents, et de M. Gilbert-Luc Devinaz, secrétaire, s'est rendue à Palerme et Rome¹.

Ce déplacement, le premier depuis 2016, s'inscrivait dans un contexte politique favorable à une relance de la coopération parlementaire. Les différentes rencontres ont permis de consolider les liens politiques et institutionnels entre les deux pays et de questionner la problématique de gestion des flux migratoires nécessitant prise en compte du contexte humanitaire et sanitaire et respect du droit.

I. La gestion des flux migratoires : un sujet d'intérêt commun

A - L'Italie, porte d'entrée de l'Europe pour de nouveaux migrants

Du fait de sa position géographique, l'Italie est, par ses îles siciliennes, et notamment Lampedusa, un point d'entrée privilégié des migrants en provenance des côtes libyennes et tunisiennes. Victimes des réseaux mafieux de traite d'êtres humains, ils échouent, dans des conditions sanitaires très dégradées, sur les côtes italiennes après un éprouvant voyage, pendant lequel ils ont été parfois victimes de violences. Des bateaux sont régulièrement secourus en mer. Rappelant ce contexte, M. Massimo Mariani, Préfet de Palerme, rencontré par la délégation, a rappelé que **« gérer les flux migratoires consiste d'abord à sauver des vies »**.

Le préfet a également reconnu l'impact de l'arrivée massive de ces migrants sur le quotidien des populations locales, représentant aussi un risque sanitaire et sécuritaire. Selon lui, ces forts afflux ont également des répercussions sur le tourisme. Ainsi, la question de la recherche d'un équilibre délicat entre les enjeux humanitaires, sanitaires et sécuritaires a été abordée au cours de nombreux entretiens.



De gauche à droite : Mme Lise Moutoumalaya, et MM. Hervé Marseille, Massimo Mariani, Mathieu Darnaud et Gilbert-Luc Devinaz

B - Le cas particulier du « hotspot » de Lampedusa, marqué par des flux migratoires massifs et réguliers

Mme Rosana Rabuano, Cheffe du département des Libertés et de l'Immigration du ministère de l'Intérieur, a dressé le constat suivant : entre juin 2023 et janvier 2025, 126 000 migrants sont passés par le *hotspot* de Lampedusa, parmi

¹ La séquence initialement prévue à Lampedusa n'a pas pu être réalisée en raison de conditions météorologiques défavorables.

L'ITALIE FACE AUX DÉFIS MIGRATOIRES : DE LA GESTION D'URGENCE AUX PERSPECTIVES EUROPÉENNES

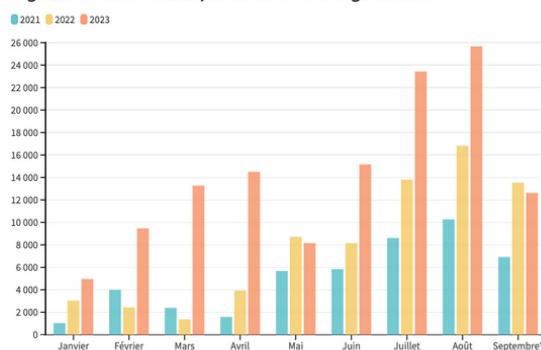
lesquels 74,3 % d'hommes, 19,4 % de femmes et 6,3 % de mineurs. Ces migrants répondent à des profils différents – réfugiés politiques, migrants économiques ou mineurs isolés – appelant pour chacune des catégories une réponse adaptée.

M. Massimo Midiri, recteur de l'université de Palerme, a présenté à la délégation l'Observatoire de l'Immigration, école basée à Palerme dont les travaux de recherche consistent à affiner ces données chiffrées en leur apportant une perspective sociologique. Près de 47 000 étudiants sont inscrits dans ce département, dont certains, issus de l'émigration de deuxième génération, sont passés par le centre d'accueil de Lampedusa.

Au cours des différents échanges, les interlocuteurs rencontrés par la délégation ont été nombreux à rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la gestion de la crise migratoire : en 2023, l'Italie a dû faire face, en raison de fortes instabilités politiques en Afrique du Nord, en particulier en Tunisie et en Libye, à un fort afflux de migrants sur l'île sicilienne de Lampedusa, nécessitant la mise en place d'un centre d'accueil d'urgence. Aujourd'hui, ce *hot spot*, géré par la Croix Rouge, a évolué vers un lieu de prise en charge du migrant dans sa globalité.

Au cours des différents entretiens a été abordée la question du coût financier et humain que représente la gestion de ces flux migratoires, auquel il est difficile de faire face du fait du manque structurel de personnel et de moyens. Il a été rappelé par M. le Préfet que ces flux touchaient l'Italie en différents endroits, notamment *via* la route balkanique. Si l'attention médiatique est portée sur Lampedusa, la Sicile n'est pas le seul point d'entrée.

Migrants en Italie : en 2023, un afflux en forte augmentation



Source : Ministère Italien de l'Intérieur.

C - Collaboration avec les pays d'origine, aides au développement et politiques de retours consenties.

La gestion de ces importants flux migratoires implique en premier lieu la mise en place de dispositifs d'accueil et d'identification pour répondre aux besoins de prise en charge sanitaire, puis le traitement administratif des demandes d'asiles. Cette situation nécessite aussi, selon Mme Rosana Rabuano, Cheffe du Département des Libertés et de l'immigration du ministère de l'intérieur, des dispositifs de régulation et la mise en place d'une politique de remigration choisie afin de d'éviter les situations d'émigration illégale créatrices de précarité. Pour ce faire, la collaboration des pays d'origine est nécessaire pour conclure des accords bilatéraux.

M. Graziano Del Rio, Président du comité Schengen, estime qu'il convient d'impliquer davantage les pays d'origine en construisant une véritable politique d'aide au développement pour travailler conjointement à la mise en place d'accords bilatéraux. Les dispositifs existants semblent fonctionner avec la Libye, l'Egypte et la Tunisie, notamment pour aider les pays d'origine à endiguer les départs. Toutefois, les tentatives d'externalisation des contrôles via des centres implantés à l'étranger, ne se sont pas avérées concluantes pour le moment, à l'instar du centre installé en Albanie, qui s'est progressivement transformé en centre de rapatriement.

Mme Luisa Lantieri, Vice-présidente de l'Assemblée régionale de Sicile, a présenté à la délégation des programmes inscrits dans le cadre des politiques de retour orientés vers la formation. Ils permettent aux migrants d'apprendre un métier afin d'être en mesure, une fois rentrés dans leur pays, de former à leur tour leurs concitoyens.

II. L'Union européenne face aux flux migratoires : un défi partagé

Les projections face aux conséquences liées au changement climatique et à une forte pression démographique laissent entrevoir une forte augmentation des flux migratoires dans les années à venir. Il apparaît désormais nécessaire de trouver une solution coordonnée au niveau européen afin d'éviter l'isolement d'un État membre face à un pic migratoire, à l'instar de la situation qu'a connue l'Italie en 2023.

L'ITALIE FACE AUX DÉFIS MIGRATOIRES : DE LA GESTION D'URGENCE AUX PERSPECTIVES EUROPÉENNES

A - Le « système Dublin » et ses limites

Lors de l'entretien au Palais Macuto, M. Graziano del Rio, Président du comité Schengen, a rappelé à la délégation les modalités du traité de Dublin en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1990, qui prévoit notamment la prise en charge du migrant dans la globalité de ses besoins à son point d'entrée dans l'UE. Ce dispositif, remis en question par une grande partie des interlocuteurs rencontrés, est, du point de vue de Mme Rosana Rabuano, Cheffe du Département des Libertés et de l'immigration, créateur de déséquilibres financiers entre les États membres. Un changement de paradigme apparaît nécessaire pour une prise en charge conjointe au niveau européen, a jugé M. Graziano del Rio, rappelant que l'application de ce traité prévoit la sollicitation des États membres en fonction de leur position géographique. En raison de sa proximité avec les côtes africaines, l'Italie se trouve sur-sollicitée, tandis que d'autres États membres situés notamment au nord de l'Europe ne sont que peu ou pas impactés.



De gauche à droite : MM. Pier Fassino, Martin Briens, Ambassadeur de France en Italie, Hervé Marseille et Giulio Terzi Di Sant'Agata

M. Giulio Terzi Di Sant'Agata, Président de la commission de l'Union Européenne du Sénat italien, juge nécessaire de trouver des solutions collectives impliquant une cohésion des 27 États membres pour sortir l'Italie de son isolement.

M. Tomasso Foti, Ministre des affaires européennes, a évoqué la mise en place de comités de pilotage en faveur de l'aide au retour en soutien des pays d'origines. Il s'agit de dispositifs de réadmission impliquant des accords de retours volontaires assistés dans les pays de départ à l'instar de la Tunisie, de la Libye, de l'Égypte ou du Bangladesh. La question du retour constitue un point de vigilance afin, selon Mme Rosana Rabuano, d'éviter que des personnes en situation irrégulière restent sur le territoire sans permis de séjour.

Les principales routes migratoires vers l'UE



Source Frontex 2012

B - Vers une nouvelle politique migratoire européenne ?

Les différents entretiens ont montré une réelle volonté de renforcer la coopération entre la France et l'Italie sur de nombreux sujets, dont la question migratoire. Cette problématique étant structurelle et non transitoire, il apparaît nécessaire de l'élargir au niveau européen. De nombreux interlocuteurs ont souligné la nécessité de repenser l'encadrement de l'immigration par les traités européens afin d'aboutir à la création d'un cadre commun.

Mme Rosana Rabuano, Cheffe du Département des Libertés et de l'Immigration du ministère de l'Intérieur, a rappelé que la recherche d'une voie diplomatique avec les pays d'origine et de transit comme la Libye ou la Tunisie représentait un défi important. Par ailleurs, si le changement de paradigme prévu par le pacte européen sur l'asile et les migrations apparaît nécessaire, la répartition des migrants entre États membres pose des problèmes de mise en œuvre.

C - Les perspectives de coopération européennes sur les volets économiques, agricoles et de défense

À l'instar d'une réflexion sur la refonte des traités concernant la gestion des flux migratoires, il est ressorti des différents échanges qu'une réponse européenne semble de plus en plus attendue sur les volets économiques, agricoles et de défense, en réponse à un contexte international troublé. Des accords de libre-échange du MERCOSUR²

² MERCOSUR : MERcato COmùn del SUR est une zone de libre-échange regroupant plusieurs pays

d'Amérique du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay et Uruguay.

L'ITALIE FACE AUX DÉFIS MIGRATOIRES : DE LA GESTION D'URGENCE AUX PERSPECTIVES EUROPÉENNES

et du CETA³ revêtent de nombreux points positifs, mais l'aspect agricole demeure problématique. Par ailleurs, la politique commerciale américaine portée par Donald Trump va bouleverser les équilibres sur les volets économiques, notamment avec l'augmentation des taxes douanières. Le ministre Tommaso Foti a considéré nécessaire de rechercher une solution commune afin de mettre fin à cette guerre commerciale ayant des conséquences néfastes pour l'ensemble des pays membres.

Enfin, Mme Stefania Craxi, Présidente de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, considère qu'une volonté politique devrait porter vers la création d'une défense européenne autonome, complémentaire et coordonnée avec l'Otan.

L'Italie et la France, membres fondateurs de l'Union européenne, ont l'opportunité de travailler de concert sur les sujets d'intérêt commun que représentent la gestion des flux migratoires, la création d'une défense européenne ou encore la réponse à apporter aux modifications des règles du commerce international à la suite de l'augmentation des droits de douane par les États-Unis. Les défis à relever sont nombreux mais représentent une occasion pour l'Union Européenne de tendre vers une diplomatie plus unie.

Différents sujets d'intérêts communs ont également été explorés lors de cette mission, notamment en matière d'**éducation et de coopération culturelle**, tant au niveau bilatéral qu'international.

La délégation a notamment rencontré Mme Brigitte Marin, Directrice de l'École Française de Rome, hébergée au Palais Farnèse depuis 1876.

Son mode de fonctionnement et les programmes en cours au sein de cet établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ont été présentés à la délégation. Les principales missions de l'**École française de Rome** sont le soutien, la publication et la formation aux travaux de recherche en sciences humaines et sociales, ainsi que la mise en place de coopérations scientifiques à rayonnement international. Pour ce faire, l'école entretient des collaborations étroites avec les institutions italiennes, à l'instar des universités ou des musées, mais aussi avec les autres écoles étrangères présentes à Rome comme l'École allemande.

Enfin, la délégation s'est rendue à l'**Académie de France à Rome**, hébergée à la Villa Médicis, où elle a été reçue par M. Sam Stroudze, son directeur. Lors de la visite des lieux, la délégation a pu constater la réussite du programme « Réenchanter la Villa Médicis » initié en 2022, ayant pour but de moderniser le mobilier du bâtiment afin d'y laisser une empreinte contemporaine. Outre la présentation des fonctions d'hébergement d'artistes en résidence et de centre d'art de la villa, M. Stroudze a présenté le programme ; « Résidence Pro », créé en 2022 afin de valoriser l'excellence des filières françaises d'enseignement professionnel et agricole. L'objet de ce programme destiné aux jeunes de régions partenaires vise à favoriser l'accès à la Villa à des publics plus éloignés, en permettant aux élèves de construire un projet avec leurs professeurs sur toute une année avec un séjour de résidence à Rome comprenant ateliers, conférences et expériences pratiques.

³CETA : *Comprehensive Economic and Trade Agreement* est un traité et un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne.

Composition de la délégation

			
M. Hervé MARSEILLE Président du groupe d'amitié France-Italie Sénateur des Hauts-de-Seine (Union Centriste)	M. Mathieu DARNAUD Vice-Président du groupe d'amitié France-Italie Sénateur de l'Ardèche (Les Républicains)	M. Christian CAMBON Vice-Président du groupe d'amitié France-Italie Sénateur du Val-de-Marne (Les Républicains)	M. Gilbert-Luc DEVINAZ Secrétaire du groupe d'amitié France-Italie Sénateur du Rhône (SER)

Composition du groupe d'amitié : https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_621.html